

Conditions générales

Prestation

Le service *InfoCamac* est mis en place par la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC). Un courriel informera toute personne intéressée aux mises à l'enquête pour les permis de construire dans un périmètre prédéfini (2 km autour d'une adresse d'habitation) ou dans une commune de son choix.

L'abonné(e) au service d'information reçoit le jour de la publication de la FAO un courriel par avis d'enquête publié selon les critères indiqués lors de son inscription.

Conditions d'abonnement

Dès le mois de mars 2012, tout nouvel abonnement au service d'information *Infocamac* souscrit ou reconduit à partir de cette date est gratuit.

Activation, renouvellement et résiliation de l'abonnement

L'abonnement est activé automatiquement pour une année dès l'enregistrement sur le site internet de la CAMAC par l'abonné. Un courriel de confirmation est adressé alors à l'abonné(e).

L'abonné(e) reçoit environ 10 jours avant l'échéance de son abonnement un courriel l'invitant à reconduire l'abonnement pour une nouvelle année.

La résiliation d'un abonnement peut intervenir en tout temps.

Coordonnées de l'abonné(e)

L'exactitude et la mise à jour de l'adresse électronique communiquée à la CAMAC relèvent de la responsabilité de l'abonné(e).

Confidentialité

Les informations transmises à la CAMAC lors de l'inscription sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Elles ne seront utilisées que pour transmettre à l'abonné(e) les informations en relation avec l'abonnement souscrit ou pour toute autre communication nécessaire à la gestion administrative de l'abonnement.

Limites de l'abonnement

L'abonnement *InfoCamac* donne le droit de recevoir des informations concernant les avis d'enquêtes publiques dans le canton de Vaud pour des dossiers en relation avec les demandes d'autorisations de construire, à savoir: les permis de construire (P), les mises à l'enquête complémentaire (C), les demandes d'autorisation préalable d'implantation (A) et les avis rectificatifs (R).

Limites de la responsabilité de la CAMAC

L'abonnement *InfoCamac* est un système d'information et d'alerte.

Il ne prétend en aucun cas remplacer les publications officielles reconnues par la loi et les règlements en vigueur, en l'occurrence, la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, le journal local et le pilier public (art. 109 LATC).

La CAMAC ne garantit en aucun cas l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans les courriels.

La CAMAC ne peut être tenue pour responsable en ce qui concerne les conséquences directes ou indirectes relatives à des problèmes techniques ou organisationnels qui pourraient perturber l'acheminement correct des courriels via le réseau internet ou dus à des pannes informatiques.

La CAMAC ne fournira aucun renseignement complémentaire sur ces informations d'avis d'enquête.

Pour toutes questions, l'abonné devra se renseigner auprès de la commune concernée.

La CAMAC ne fournira aucune assistance technique ou informatique de quelque sorte que ce soit.

La CAMAC se réserve le droit de renoncer à fournir la prestation du service *Infocamac* en tout temps et sans préavis.

Par son inscription à ce service, l'abonné(e) confirme son acceptation entière des présentes conditions générales et des éventuelles adaptations futures.

Les conditions générales sont applicables dès le 1^{er} mars 2012 à tout nouvel abonnement souscrit ou reconduit à partir de cette date.